



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 12908

Texte de la question

M Theo Vial Massat attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les difficultés engendrées par l'application des nouveaux tarifs SNCF Promenades d'enfants. Depuis le 1er septembre 1988, le taux de réduction dans le cadre de cette tarification destinée à développer les voyages d'instruction ou d'agrément, effectués par des groupes scolaires composés d'enfants de moins de quinze ans et de leurs accompagnateurs, a été porté de 50 p 100 à 25 p 100 du plein tarif. Il lui demande si cette décision ne lui paraît pas préjudiciable non seulement pour la formation et le développement des enfants, mais aussi sur le plan économique pour la SNCF, un grand nombre de parents d'élèves envisageant de ne pas poursuivre des expériences qui jusqu'à maintenant avaient été très enrichissantes. Il souhaite que pour les Promenades d'enfants la tarification ancienne soit rétablie et donc ramenée à 50 p 100 du plein tarif.

Texte de la réponse

Reponse. - Le taux de réduction, applicable dans le cadre de cette tarification destinée à développer les voyages d'instruction ou d'agrément effectués par des groupes scolaires composés d'enfants de moins de quinze ans et de leurs accompagnateurs, a été révisé par le précédent gouvernement au début de l'année dernière. Sa décision, applicable depuis le 1er septembre 1988, prévoit que la réduction est désormais uniformément fixée à 75 p 100 du plein tarif alors qu'auparavant les enfants de quatre à douze ans ne payaient que la moitié du prix perçu pour un enfant de plus de douze ans ou un adulte. Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, conscient des difficultés créées par cette décision a demandé à la SNCF de bien vouloir étudier attentivement les solutions permettant d'accorder, dans le cadre de sa politique commerciale, des possibilités particulières de réduction tarifaire.

Données clés

Auteur : [M. Vial-Massat Théo](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12908

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2214